

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2017	N° 2017-687

Convocation du 17 novembre 2017

Aujourd'hui vendredi 24 novembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Chantal CHABBAT
Mme Martine JARDINE à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :


M. Alain ANZIANI à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h10
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h25
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h50
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h40
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h00
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
Mme Brigitte COLLET à M. Daniel HICKEL à partir de 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h05
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 10h25

Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain JUPPE à partir 12h45 et M. BOBET prend la présidence

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 novembre 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	<i>N° 2017-687</i>

**Saint-Médard-en-Jalles - OIM (Opération d'intérêt métropolitain) Bordeaux Aéroparc - Opération
Galaxie 4 - Bilan de la concertation et confirmation de décision de faire**

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Rappel du contexte du projet

Bordeaux Métropole mène une politique de développement économique visant à atteindre pour l'agglomération millionnaire 450.000 emplois à l'horizon 2030, soit 350.000 emplois à maintenir et environ 100.000 emplois à créer.

L'un des principaux pôles d'activités et d'emplois métropolitains est l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc, qui rassemble d'ores et déjà près de 40.000 emplois sur 2.500 ha.

L'industrie aéronautique/spatial/défense (environ 1/3 de l'emploi de la zone) donne à ce territoire une identité économique forte et les développements récents des grands groupes (notamment Thalès, Dassault, Safran) lui confèrent une visibilité toute particulière.

Ces quartiers d'activités et d'emplois aéroportuaires se distinguent également par leur potentiel d'accueil de 10 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030, qui confirme leur dimension stratégique pour la Métropole bordelaise.

Afin de concrétiser sa stratégie de développement de l'activité et de l'emploi dans la métropole et plus particulièrement au sein de l'OIM Bordeaux Aéroparc, et pour pallier le manque de foncier aménagé disponible sur ce secteur, Bordeaux Métropole souhaite développer une nouvelle offre foncière et immobilière à destination des entreprises sur ce secteur.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet d'aménagement d'une zone d'activités dit « Galaxie 4 » sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles, qui compte parmi les sites d'aménagement prioritaires de l'OIM Bordeaux Aéroparc.

Les parcelles concernées par le projet d'aménagement de la zone d'activités appartiennent à la commune de Saint-Médard-en-Jalles et sont situées en bordure ouest de l'avenue de Capeyron (route départementale n°211) dans la continuité des opérations dites Galaxie 1, 2 et 3.

Le territoire de projet couvre une surface d'environ 6 hectares.

L'organisation, sur ce projet de zone d'activité économique, d'une concertation au titre des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme a été décidée par délibération du Conseil métropolitain du 19 mai 2017. Il a été décidé de faire porter la concertation sur l'ensemble des composantes du projet d'aménagement, et pas seulement sur les équipements entrant dans le champ d'application de la concertation obligatoire stricto sensu, pour une parfaite information des personnes intéressées.

2. Les objectifs du projet ayant fait l'objet de la concertation

Le projet « Galaxie 4 » a pour ambition l'aménagement de terrains à vocation économique. Il est souhaité que les terrains soient destinés prioritairement, mais non exclusivement, aux entreprises de la filière aéronautique. Les typologies développées seront variées afin de répondre aux besoins des entreprises visées.

Ainsi, la déclinaison de cette ambition à travers des objectifs a été formalisée par la délibération précitée du 19 mai 2017. Ces objectifs sont :

- Concevoir un aménagement flexible, adapté et adaptable aux besoins des futures entreprises qui s'installeront sur la zone d'activité,
- Répondre aux besoins de création de locaux d'activités durables et de qualité,
- Maîtriser le coût global de l'aménagement des espaces publics,
- Veiller à l'intégration urbaine, architecturale et paysagère du projet en cohérence avec son milieu environnemental,
- Prendre en compte les enjeux environnementaux propres au site

3. Concertation

3.1 – Le déroulement de la concertation

Par délibération n°2017/277 du 19 mai 2017 précitée, le Conseil métropolitain a décidé de l'ouverture et des modalités de la concertation règlementée concernant le projet d'aménagement de zone d'activité économique dit Galaxie 4.

La concertation s'est tenue du 12 juin 2017 au 15 septembre 2017.

Pour informer le public de l'ouverture de la concertation, la délibération n°2017/277 du 19 mai 2017 a été affichée en mairie de Saint-Médard-en-Jalles ainsi qu'au Pôle territorial ouest de la Métropole. De plus, un avis annonçant l'ouverture de la concertation a été publié dans le journal Sud-Ouest en date du 23 mai 2017. Cet avis a également été mis en ligne, à la même date, sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole

Un avis annonçant la clôture de la concertation a été publié dans le journal Sud-Ouest ainsi que sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole le 29 août 2017.

Conformément à la délibération du 19 mai 2017, l'information du public a pris la forme :

- du dépôt en mairie de Saint-Médard-en-Jalles et dans les locaux de la Métropole (Pôle territorial ouest, Direction du développement et de l'aménagement), d'un dossier composé d'une notice explicative définissant les objectifs poursuivis, d'un plan de situation et du périmètre du projet,
- de l'insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr>),
- la tenue d'une réunion publique de présentation du projet et des études préliminaires qui s'est tenue le 8 septembre 2017,
- Une insertion réalisée dans le « Journal de Bordeaux Métropole n° 40 » informant les lecteurs des concertations en cours et notamment celle portant sur le site Galaxie 4.

Le dossier de présentation a été complété le 8 septembre 2017 par les premiers éléments synthétiques des études préliminaires engagées. Le versement de cette pièce au dossier de concertation a fait l'objet d'un affichage en mairie de Saint-Médard-en-Jalles et au Pôle territorial ouest de la Métropole ainsi que sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Le public était mis en mesure de contribuer

- sur les registres « papier » annexés aux dossiers de présentation précités qui permettaient au public de consigner ses observations
- par la mise en place de pages dédiées permettant de recueillir les avis et observations du public directement sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole
- lors de la réunion publique du 8 septembre précitée,

La réunion publique de présentation de l'étude préliminaire qui s'est tenue le 8 septembre 2017 a rassemblé environ 25 personnes dont une majorité de représentants d'entreprises riveraines.

Le public avait été informé de la tenue de cette réunion par plusieurs médias :

- la publication sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole
- pour les entreprises riveraines du projet, par l'envoi d'invitations par courriel et par appel téléphonique

Elle avait pour objet de présenter et d'échanger sur le projet, ses objectifs et son parti d'aménagement. Un compte rendu de cette réunion publique est annexé à la présente délibération.

3.2 – Le bilan de la concertation

Un bilan détaillé de la concertation est joint en annexe.

Il en ressort :

- qu'aucune contribution n'a été déposée par le public dans les registres mis à disposition en mairie de Saint-Médard-en-Jalles et au Pôle territorial ouest de la Métropole,
- que 3 avis ont été exprimés sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole
- que les contributions ou remarques formulées lors de la réunion publique ont porté sur les thématiques suivantes :
 - ✓ l'expression d'un intérêt pour l'acquisition de terrains sur l'opération Galaxie 4 par certains entrepreneurs présents dans l'auditoire ; certains n'étant pas de la filière aéronautique, spatiale ou défense s'interrogent sur la possibilité de se positionner tout de même.
 - ✓ Des interrogations sur le niveau de contraintes qui sera exigé des constructeurs sur la zone Galaxie 4. Bordeaux Métropole précise que toute la latitude est laissée aux entrepreneurs pour recourir au maître d'œuvre de leur choix ; charge à ce dernier de respecter le futur cahier des charges qui sera rédigé pour la cession des lots (prescriptions environnementales, architecturales...)
 - ✓ Des interrogations sur le coût du foncier cédé
 - ✓ Des interrogations sur le niveau du débit internet qui sera proposé (fibre)
 - ✓ Les incidences du projet sur l'offre de stationnement et la possible mutualisation des places avec Galaxie 2, 3 et ce nouveau programme.

Le bilan de la concertation détaille les contributions issues des différents supports de concertation (registre, site internet, réunion publique).

Il précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune et la manière dont les contributions ont orienté la conception de l'aménagement.

Eu égard aux réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune, aux études complémentaires à mener (étude de stationnement) et aux modifications apportées au projet, déjà intégrées ou à venir, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération selon les caractéristiques proposées à savoir notamment la prise en compte du contexte environnemental (évitement d'une grande partie de la zone humide), la proposition de lots d'activités flexibles permettant de répondre au plus près des attentes des industriels...

La poursuite des études conduira à caler le coût des aménagements nécessaires à la viabilisation des terrains, à proposer un bilan d'aménagement et à confirmer la réalisation de cette opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants et L.300-2,

VU la délibération n°2017/277 en date du 19 mai 2017 ouvrant la concertation relative au projet d'aménagement économique dit Galaxie 4,

VU les observations inscrites dans les registres de concertation et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, consultables dans les locaux du Pôle territorial ouest,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la concertation relative au projet d'aménagement économique dit Galaxie 4 s'est déroulée du 12 juin 2017 au 15 septembre 2017, dans le respect des modalités définies dans la délibération n°2017/277 en date du 19 mai 2017,

CONSIDERANT que cette concertation a permis à Bordeaux Métropole de recueillir les questions et préoccupations, ainsi que les attentes des personnes intéressées, et en particulier des entreprises en ce qui concerne l'aménagement du site et d'alimenter les réflexions sur la conception et la réalisation du projet,

CONSIDERANT que le bilan de cette concertation, qui permettra d'alimenter les réflexions de Bordeaux Métropole, ne remet pas en cause et conforte l'opportunité de la poursuite de ce projet selon les objectifs définis dans la délibération n°2017/277 en date du 19 mai 2017,

CONSIDERANT que le projet d'aménagement du site économique dit Galaxie 4, répond à une réelle attente des entreprises en matière de terrains économiques, tend à éviter au plus les zones humides présentes sur le secteur tout en proposant de les intégrer comme un élément de programme et non comme une contrainte et répond aux objectifs du projet soumis à la concertation,

DECIDE

Article 1 : d'arrêter le bilan de la concertation préalable relative au projet d'aménagement économique dit Galaxie 4, tel que dressé en annexe,

Article 2 : de tenir à disposition du public ce bilan ainsi que les observations relatives à cette concertation, au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole (Direction du développement et de l'aménagement), aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services de la Métropole,

Article 3 : de confirmer la réalisation du projet d'aménagement économique dit Galaxie 4, dans sa nature et ses caractéristiques, telles que présentées dans le rapport de présentation à savoir notamment la prise en compte du contexte environnemental (évitement d'une grande partie de la zone humide), la proposition de lots d'activités flexibles permettant de répondre au plus près des attentes des industriels.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 11 DÉCEMBRE 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 11 DÉCEMBRE 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS</p>
---	---